

La «guerre contestataire»

Bertrand Badie

Citer ce document / Cite this document :

Badie Bertrand. La «guerre contestataire». In: Revue du monde musulman et de la Méditerranée, n°62, 1991. Crise du Golfe, la "logique" des chercheurs. pp. 54-56;

doi : <https://doi.org/10.3406/remmm.1991.1461>

https://www.persee.fr/doc/remmm_0997-1327_1991_hos_62_1_1461

Fichier pdf généré le 21/04/2018

LA « GUERRE CONTESTATAIRE »

Bertrand BADIE

Institut d'Études Politiques de Paris

La permanence du conflit Est-Ouest, durant les quarante années d'après-guerre, était somme toute supportable, voire confortable, pour le décideur comme pour l'analyste : les relations internationales semblaient être parfaitement rodées à un affrontement dans l'ensemble très codifié, voire ritualisé, de puissances qui partageaient, en gros, la même vision d'un système international fait d'États concurrents et bien souvent complices, au moins dans la reproduction d'une conception assez consensuelle de la coexistence pacifique. Il serait imprudent de parier trop tôt sur l'extinction complète de ce conflit ; il serait simpliste d'affirmer purement et simplement qu'il est supplanté, avec la guerre du Golfe, par un conflit Nord-Sud, renvoyant à une ligne de clivage imaginaire et à une vision pour le moins tronquée tant de l'Irak — qui est un « État-rentier » avant d'être un « État du Sud » — que de la coalition qui lui fait face et qui inclut certains des États les plus pauvres de la planète.

Pourtant, cette guerre est la première qui marque clairement, et malheureusement de façon concrète, l'éclatement des principaux paradigmes et concepts de la sociologie des relations internationales comme les difficultés de leur extension au monde musulman. De façon encore plus dangereuse, elle consacre le décalage énorme qui sépare désormais une situation nouvelle et des décideurs qui semblent continuer à alimenter leur action d'éléments issus d'une mémoire en l'occurrence inadaptée. Nous vivons en fait une situation conflictuelle inédite — mais qui peut se reproduire fréquemment — qui bouscule la conception de la guerre dans ce qui fait son principe essentiel : jusqu'à présent, le conflit armé se réduisait à une équation par laquelle chaque belligérant cherchait à augmenter sa puissance ou à limiter celle de l'autre. Dans le cas présent, la stratégie du président irakien révèle un tout autre calcul : au lieu de l'interpréter en termes de puissance, il convient de la déchiffrer en volonté de contestation. Au lieu de l'appréhender comme le nouvel épisode d'une guerre de conquête, il semble plus judicieux de l'analyser comme l'amorce d'une « guerre de contestation ».

En réalité, nous découvrons le prolongement international d'un élément essentiel et déjà connu des stratégies politiques déployées sur le plan interne dans la grande majorité des pays du monde musulman : l'entreprise la plus efficace ne consiste plus à gérer une scène politique officielle souffrant d'un déficit de légitimité de plus en plus marqué, mais à promouvoir une scène politique contestataire qui s'impose chaque jour davantage comme le fondement des mobilisations et des popularités les plus prometteuses. Saddam Hussein, comme la plupart des autres dirigeants de la région, en a tôt fait l'expérience, ne pouvant réagir à cette inversion des légitimités qu'en renforçant la coercition et en se hâtant de construire un « État-garnison », et bien vite un « État guerrier ». On peut émettre l'hypothèse que, pour barrer la route aux progrès remarquables accomplis par les scènes contestataires dans leur aptitude à mobiliser et à capter de fait le meilleur des allégeances citoyennes, il a dû se résoudre à changer les données du contrat social : faute de pouvoir drainer des engagements suffisants vers un État faiblement allocataire et doté d'une configuration culturelle hybride, il s'efforce de reprendre à son compte les bénéfices d'une stratégie contestataire en tentant de la déplacer sur la scène internationale. Cherchant à devenir le fédérateur de toutes les potentialités de contestation que recèle le monde musulman, il invente une pratique de belligérance nouvelle : transformer la guerre en acte de tribun, là où le gain ne consiste plus à acquérir des attributs nouveaux de puissance, mais ceux de victime et de défenseur des déshérités. La confrontation avec l'Occident est, de ce point de vue, fortement rémunératrice : le dénominateur commun des pratiques contestataires les plus disparates qui s'étalent de Fès à Dacca se trouve dans la mise en procès redoutable des effets d'occidentalisation du monde musulman et de dessaisissement des références culturelles inédites. L'Occident dont l'image se confond facilement avec celle des revers du sous-développement et avec les effets négatifs des pratiques politiques néo-patrimoniales des élites en place devient ainsi tout naturellement l'ennemi fonctionnel. Le

processus d'inversion est dès lors complet : l'ingouvernabilité des États du monde musulman conduit le prince à convertir son rôle de pouvoir en celui de contestataire d'une scène internationale au sein de laquelle sa capacité d'action est fortement limitée. En cela, le processus va bien au-delà de la pratique classique de la « fuite en avant » où l'aventure militaire apparaissait comme un moyen risqué, mais après tout rationnel, de rétablir sa puissance. Dans la situation présente, il ne s'agit plus d'atteindre une telle fin, mais de construire un rôle politique entièrement nouveau qui ne passe plus nécessairement par le triomphe sur le terrain. La victoire n'est pas utile à la fonction tribunitienne, tant à l'intérieur des sociétés que sur le plan international. Seul compte le niveau de mobilisation atteint. Dans sa configuration politico-idéologique, ce rôle se conçoit significativement à la croisée des deux formules tribunitiennes qui ont traditionnellement cours en monde musulman : l'islamisme que Saddam Hussein capte abondamment et le populisme dont Nasser avait déjà pu tester l'efficacité des références internationales lorsqu'il dénonçait l'impérialisme comme principal fauteur des difficultés économiques dont souffrait le petit peuple du Caire.

Ce jeu politique n'est cependant intelligible qu'à travers l'évaluation de ses effets concrets. Sur le plan international, il bouleverse les recettes mises au point au temps de la confrontation des deux Grands. Que vaut ainsi une stratégie de dissuasion face à un adversaire dont la volonté de puissance s'efface devant celle de contestation ? On peut dissuader celui qui cherche à réaliser des gains face à un adversaire qu'il soupçonne de faiblesse ; il est contradictoire de viser le même résultat lorsque la volonté de belligérance s'inscrit dans une rationalité presque inverse, où le but recherché est de se donner la visibilité du tribun. C'est bien dans le contexte d'un tel « jeu » qu'il convient de réexaminer les six mois de fausses négociations qui ont séparé l'invasion du Koweït du début des hostilités, pour comprendre leur inanité.

Au-delà même de cette dialectique « négociation-dissuasion », la pratique tribunitienne de Saddam Hussein risque d'aller encore plus loin dans sa réécriture des relations internationales. Si celles-ci ne consacrent plus une concurrence de puissances, elles sont inévitablement amenées à perdre les dimensions institutionnelles et policiées dont elles s'étaient peu à peu dotées. Le droit international devient évidemment la cible du procès : l'œuvre normative ne désigne plus que l'instrument d'une domination et s'inscrit, en accusée, dans l'opposition entre le *droit des États* et la *justice des peuples*. C'est bien en distinguant celle-ci de celle-là que les responsables irakiens légitiment leur intervention au Koweït et dénie

tout fondement aux décisions prises par les Nations unies. L'effort de déconstruction est d'autant plus aisé qu'il s'appuie sur des références culturelles endogènes et qu'il peut être associé à la dénonciation de l'occidentalisation du monde musulman. Dans cette logique on peut en effet démontrer sans mal que le droit international n'est qu'illusoirement universel et mobilise en réalité toutes les catégories familières à l'histoire occidentale : État-nation, territoire, droit naturel... On ne s'étonnera donc pas que le discours de la guerre contestataire accorde une grande place à la critique de l'idée même de territorialité. Il s'agit certes de dénoncer l'arbitraire des découpages évidemment réalisés par les puissances occidentales et qui, à ce titre, ne sauraient lier les États du monde arabe. L'État d'Israël se présente comme un cas extrême de cette logique de dépossession et de manipulation de frontières forgées ailleurs. Bien plus, le territoire, dans sa configuration étatique et nationale, est instrument de fractionnement de la nation arabe, et donc de séparation entre États et peuples : bousculer ces frontières, à la limite envahir ses voisins, semble être conçu comme un moyen de délégitimer activement un ordre territorial auquel on reproche d'entretenir la collusion entre les puissances occidentales et des princes arabes dont l'autorité ne tient qu'à leur reconnaissance comme chef d'État par le droit international. C'est dans cet esprit — et non pas comme légitimation *a posteriori* — qu'il convient d'interpréter le discours officiel irakien justifiant les événements du 2 août par la condamnation du double arbitraire que constituent le tracé des frontières et le droit à la souveraineté détenu par la famille Al Sabah, dénoncée précisément comme client de l'Occident.

De telles pratiques désorientent évidemment l'historien des relations internationales : tant qu'on se situait dans un jeu de puissances, la rationalité de l'acteur s'interprétait tantôt dans une logique de consolidation, voire de fétichisation des frontières, tantôt dans une logique de rectification ou, à l'extrême, de conquête. La guerre contestataire renvoie à une tout autre rationalité qui est celle de la délégitimation, voire de la négation même de l'idée de frontière. Il y avait certes des comportements de conquête dans l'invasion du Koweït : les pillages et les confiscations, tout comme la symbolique de l'annexion, sont là pour le confirmer ; il serait cependant mal venu d'y voir le principal de la démarche : on ne prend pas le risque de supprimer un État-membre des Nations unies et d'affronter la coalition militaire la plus puissante de l'histoire contemporaine si on n'anticipe pas avec résolution sur les gains qu'on pourrait retirer de l'effet d'une démonstration aussi politiquement spectaculaire que militairement désespérée.

C'est probablement à ce niveau qu'apparaissent le plus clairement les bénéfices que le tribun peut retirer de sa rationalité de contestation. Conformément à sa logique, Saddam Hussein cherche manifestement à transformer cette guerre entre États en une guerre entre peuples et États. Dans un affrontement purement inter-étatique, le leader irakien a peu de chance de gagner, même s'il peut compter sur les effets de ravage d'une guerre défensive dont il a déjà éprouvé l'efficacité. En revanche, ses gains ont toutes chances d'être beaucoup plus marqués s'il mène jusqu'au bout les effets destructeurs de sa logique contestataire : s'imposant comme tribun du monde arabe, du monde musulman, voire des déshérités du monde entier face à la puissance occidentale, fédérant les frustrations en liant de manière habile sa propre guerre au conflit israélo-arabe, mais aussi à tous les mouvements sociaux contestant les princes installés au pouvoir, il cherche à gagner sur un terrain jusqu'ici fort mal intégré au jeu international classique.

Ce dernier est en réalité doublement malmené. D'abord parce que ce type de guerre érige les peuples en acteurs de la vie internationale, là où les États continuent à revendiquer un droit au monopole. Ce faisant, il aboutit à une très forte dissémination des risques : de violence, d'une part, bien au-delà du champ de bataille ; de perte d'influence diplomatique, d'autre part, notamment au sein des États engagés dans la coalition anti-irakienne. Ici aussi, l'inédit tend à désorienter : les puissances occidentales éprouvent les plus grandes difficultés à intégrer ce paramètre dans la conduite de leur politique étrangère, impeccablement bâtie en fonction d'un modèle de guerre ne mettant en scène que des États. L'autre lézarde atteint le principe même de la guerre : celle définie par Saddam Hussein cherche à dissocier le politique et le militaire, à ne faire du champ de bataille qu'une composante secondaire, voire essentiellement démonstrative, de son entreprise de confrontation. La dissociation paraît d'autant plus spectaculaire que la technologie militaire offre des moyens de plus en plus sophistiqués dont l'actuel conflit marque l'extraordinaire efficacité tactique alors que l'effet de démonstration qui ressort tend à alimenter de manière d'autant plus vigoureuse le processus croissant de mobilisation politique dans la rue arabe. La rigueur de cette dynamique tribunitienne est redoutable, puisqu'elle a pour effet de réduire d'autant la marge de manœuvre des États constitués, à accélérer leur processus de délégitimation et à paralyser leurs initiatives. Les exemples de la Jordanie et du Maroc et, à un moindre degré, de la Tunisie et du Pakistan sont, de ce point de vue, particulièrement révélateurs : soit que les gouver-

nants en place aient été contraints de s'aligner plus ou moins sur l'Irak, soit qu'ils aient été amenés à adopter, sur le plan politico-diplomatique, des attitudes dont les nuances, voire les contradictions, remettaient nettement en cause les options originellement choisies. L'efficacité de la stratégie tribunitienne irakienne est encore plus remarquable lorsqu'elle affecte les organisations qui, dans le monde musulman, sont elles-mêmes porteuses de fonction contestataire. La rapidité avec laquelle l'OLP a dû s'aligner sur le baath irakien, faisant table rase de vingt années de contentieux et abandonnant d'un coup de longs et patients efforts d'ouverture sur l'Occident, révèle combien l'initiative stratégique revient bien à celui qui mène le plus loin la logique tribunitienne. Cette surenchère est très dangereuse, car en cas de radicalisation des processus de mobilisation, elle a toute chance de voir ses effets se généraliser à d'autres secteurs, et atteindre notamment les communautés musulmanes immigrées au sein même des États occidentaux : il suffit de voir comment se fait déjà, dans ce contexte, l'assimilation, notamment chez les jeunes immigrés, entre l'expression de leurs frustrations et la promotion de l'image de Saddam Hussein.

Il ne faudrait certes pas rationaliser à l'excès cette hypothèse de la guerre contestataire. Il est d'abord difficile de vérifier qu'une stratégie que l'observateur prête à un acteur ait été effectivement pensée et arrêtée par celui-ci. Il est encore plus hasardeux de postuler qu'elle explique de façon exhaustive tous les aspects de son comportement. Il est enfin extrêmement scabreux de se prononcer sur la rationalité de choix stratégiques, comme sur les résultats qu'on peut en escompter : il est certain, en particulier, que le jeu n'est pas sans risque et que le coût d'une guerre contestataire est d'autant plus élevé, voire suicidaire, que ce type de conflit rend difficile, inopérante, voire a fonctionnelle toute tentative de négociation. Il est vrai qu'au retour elle minimise gravement la signification que peut revêtir, pour l'adversaire, une victoire militaire sur le terrain. Plus donc qu'une explication du réel ou qu'une explication de la stratégie du leader irakien, l'hypothèse de la guerre contestataire a pour fonction d'éclairer le sens d'une mutation profonde des relations internationales qui tend à s'opérer, au moins, sur la scène du monde arabe. Elle permet, à ce titre, de concevoir de nouveaux types de relations politiques, de processus de mobilisation, de mode de gouvernement ou de production diplomatique. Sur un plan plus général, elle peut annoncer aussi les premiers effets d'une redéfinition des relations internationales dans le contexte d'un monde qui présente, pour la première fois de façon effective, tous les symptômes d'une multiculturalité active.